



les Questions

le Débat

page 1 / 4

[page suivante](#)

réponses

en réponse à

**Mardi 10 mars de 26h à 18h**  
**Cécile David**

Bonjour à toutes et tous les internautes. Après le forum "les vacances qui changent" en 2008 la commission vacances adultes est ravie de pouvoir à nouveau converser avec vous. Nous avons consulté les campeurs libres l'été dernier. A l'appui de vos propositions et critiques, le Conseil d'administration CCAS a validé de premières évolutions applicables dès 2009. D'autres suivront qui demandent de plus longues préparations. Aujourd'hui, nous voulons connaître votre avis sur les nouveautés 2009 et continuer à collecter d'autres idées. Les claviers sont prêts? Top départ!

**Cécile David**  
Dès l'été 2009, l'ouverture de 12 centres sera prolongée sur l'arrière saison. A partir de fin août, et même jusqu'au 15 novembre pour Marina. Coté emplacement camping-car, le réseau CCAS est actuel est effectivement sous-dimensionné. Le rééquilibrage dans les prochains travaux est prévu.

**Cécile David**

la "droit" minimum est de 5 nuitées, au-delà, il est possible de prolonger si des places restent disponibles. L'âge limite est le 26e anniversaire et à la condition d'être toujours à la charge de ses parents.

**Didier Garnier**

Bonjour,  
le code de l'urbanisme, loi qui encadre les villages de vacances, ne permet pas d'accueillir, voire interdit les "camping car" sur le site qui est dédié (HLL) Habitation Légère de Loisirs ou Mobil Home. C'est le cas pour Trégastel qui est passé de Centre de vacances Toiles en HLL. De plus, la région Bretagne est particulièrement sensible à cette problématique.

**Pierre Mascé**

Bonjour,  
La possibilité de réservation 48h avant l'arrivée -pour la première nuitée- est valable également pour les campings cars.  
La décision d'ouvrir les places de campeurs libres au delà des plages d'ouvertures des autres hébergements a été prise et est applicable dès cet été sur quelques centres. Reste à trouver des possibilités de caravaneige.  
Merci de votre contribution.

**Cécile David**

voilà une suggestion intéressante dont nous tiendrons compte dans la refonte du site ccas.fr qui est à l'étude

**Cécile David**

**[14:54] Renversez**

Je possède un camping-car  
je voudrais savoir si le CCAS va ouvrir de nouveaux emplacements campeurs libre  
Par exemple en convention pour diversifier  
Et surtout si certain camps pourrait être ouvert entre le mois de mai et septembre voir octobre

**[15:36] jéjé**

A partir de 18 ans, combien de jours un fils d'agent a-t-il le droit de partir en campeur libre sans ses parents et jusqu'à quel âge?

**[14:45] ANN**

pourquoi avoir interdit les camping- car à Tregastel(seul camp ouvert de mai à sept dans cette region),alors que le CC est en pleine extension et qu'avant on pouvait??  
pourrait on avoir les cartes de campeurs libres sur internet comme les attestations de carte actif avec le coefficient ?

**[15:00] ymmo**

bonjour,  
j'ai cru comprendre que l'on pouvait réserver un emplacement campeur libre 48 h avt est ce valable pour les camping car?  
SERAIT il possible d'ouvrir vos emplacements plus longtemps dans l'année et à la montagne où jusqu'à présent il n'y a pas grand chose  
Merci

**[11:45] ALSACE**

Ne serait-il pas possible d'indiquer les heures d'ouverture de l'accueil pour les campeurs libres sur le site CCAS.

Pour une saine gestion des centres de tourisme, la CCAS organise les ouvertures et fermetures de centres en fonction de leur occupation par les vacanciers.

Le réseau à disposition tient compte aussi d'une diversification des lieux. Un à deux centres par région sont maintenus dans les périodes creuses.

### Cécile David

Les enfants sont ayant-droits activités sociales jusqu'à leur 26e anniversaire, sous réserve d'être à la charge de leurs parents. Ce n'est plus le cas de votre fils. Il ne peut être que votre invité, en votre présence.

### Cécile David

Il va falloir patienter encore quelques mois Ade... La CCAS favorise l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes. En colo, avec un encadrement spécialisé. Mais ce n'est qu'à partir de leur majorité que les enfants d'agents peuvent être accueillis dans les centres sans leurs parents où ils ne sont plus, légalement, sous autorité parentale.

### Cécile David

Si vous êtes présent 48H avant le début de période rouge, en indiquant votre souhait de rester sur le centre, la place sera retirée du réseau pour 3 semaines maximum et ne pourra être réservée par une autre famille.

### Cécile David

Oui, nous l'avons envisagé. Bien sur, la priorité nous oriente vers les partenaires du tourisme social qui proposent un cadre de vacances proche de l'esprit des centres CCAS. Mais l'objectif de diversification des lieux nous conduira aussi à recourir aux partenaires privés comme pour les villages en dur

### Pierre Mascé

Bonjour,  
La réservation 48h avant votre arrivée a été admise pour l'ensemble des sites et des modes de campings y compris la Corse.  
Merci de votre contribution.

### Cécile David

La réservation concerne tous types d'équipements. Pour autant, le nombre d'emplacements camping-car est réduit. Nous engagerons aussi tôt que possible un rééquilibrage des points d'accueil.

Même chose pour les centres montagne. Ils sont effectivement très peu nombreux, nous avons la volonté de les développer.

### Didier Garnier

Bonjour,  
L'ouverture des places "campeurs libres" est calée sur le réseau vert - Par contre, quelques centres de vacances offrent la possibilité d'accès dès le printemps - La brochure "Campeurs Libres" vous donnera le calendrier précis des dates d'ouverture de tous les centres - Elle sera à disposition prochainement.

### [09:52] mamylou

Bonjour  
Pourquoi n'avons nous pas plus de disponibilité dans le sud à partir de fin avril ?  
Nous nous sommes retrouvés l'année dernière au Lavandou 30/4 au 16/5, unique possibilité en bord de mer, le site n'était pas entretenu, c'est fort désagréable, il a fallu attendre 10 jours, pour avoir un emplacement digne de ce nom, ne pourrait-on s'organiser pour faire plus tôt ? Si place disponible pourquoi ne peut-on réserver la veille avant départ

### [09:50] rram

Un ayant droit de moins de 26 ans, non étudiant et ayant un emploi, n'est plus repris sur la carte ACTIV. Pour venir en campeur libre, il le fait en qualité d'invité de l'ouvrant droit. Ce dernier, tout en réglant sa participation (en plus de celle de l'A.D.), peut il se dispenser d'être présent sur le lieu de vacances.  
merci

### [17:01] ADE

j ai 17ans je suis fille d agent puis je partir en campeur libre avec mon petit ami.ade

### [15:17] JUNON

Est-ce que les campeurs, installés le dernier jour de période verte sont automatiquement sûrs de rester dès le début de la période rouge puisqu'il n'y a pas de réservation pour les campeurs libres ? Avez-vous prévu qq chose à ce sujet. Merci

### [16:06] demissy

Nous sommes campeurs libres camping-caristes et nous aimerions bien que des séjours soient organisés à l'étranger. Ou en est le rassemblement des camping-caristes qui devait avoir lieu l'an passé en septembre ? un dossier est déposé à la DRO de Béziers avec l'accord de la CMCAS et du président de CAR

### [20:57] lele

envisagez-vous des conventions avec des campings privés (periode hiver)

### [13:39] GRENADINE47

Est-il envisageable de prévoir une pré-réservation (disons 12 heures ou 24 heures) pour les places CL en Corse ? En effet, après toute une traversée, on se demande toujours si on aura de la place en arrivant. En plus, si le camp est complet, pour aller à celui d'à côté il faut... 4 heures !!! (sans être sûr d'arriver le premier !). Je propose de pouvoir réserver sa place au minimum 4 heures à l'avance... Qu'en pensez-vous ????

### [15:00] ymmo

bonjour,  
j'ai cru comprendre que l'on pouvait réserver un emplacement campeur libre 48 h avt est ce valable pour les camping car?  
SERAIT il possible d'ouvrir vos emplacements plus longtemps dans l'année et à la montagne où jusqu'à présent il n'y a pas grand chose  
Merci

### [11:45] Pimkie

Pourquoi les dates d'ouverture des campeurs libres sont elles si limitées. Cette année impossible d'en profiter pour la 1ère semaine de mai, avec les ponts c'est dommage !. Avec notre équipement nous pourrions profiter davantage de nos centres.  
Pratiquement aucune place dans les Pyrénées

## Cécile David

Les 21 jours ne concernent que la période rouge, il est donc possible d'organiser des séjours de longue durée avec le vert. Sur les centres les plus demandés, il est plus équitable que le plus grand nombre de familles puisse accéder aux lieux et dates prisées pour tous non? Question alcool et incivilités, le savoir vivre ensemble concerne aussi bien les jeunes que les moins jeunes... hélas. Le temps des vacances est une période propice pour travailler sur les questions du respect de soi et des autres. La CCAS va encore intensifier les initiatives en ce sens. Pour le droit aux vacances de qualité pour tous! Les "petites tentes" n'ont-elles pas besoin, plus que les caravanes ou camping car, d'être à l'aise dehors parce que dedans, c'est tout petit!

## Cécile David

Cette question ne concerne pas les campeurs libres.

### [17:50] breuval andré

. Il serait souhaitable de pouvoir cumuler au maximum 2 fois 21 jours soit 42 jours lorsque l'on est deux agents sur le même centre. . Par contre on trouve des petites tentes de deux personnes sur des emplacements très grands et qui ne prennent même pas un quart de l'emplacement. Illogique.les fils d'agents amènent 5 copains extérieurs pas toujours respectueux des règles de vie en communauté et consommant trop d'alcool le soir. Que faire.

### [17:18] Hervé Bayon

ait-il possible de trouver une solution pour : sur une demande de séjour rouges de 3 sem. par ex., si le nombre de personne n'est pas le même pour les 3 sem. ex.:1ère:OD+1AD ; 2ème:OD+ 2AD ; 3ème:OD+1AD(AD 3ème différent de AD 1ère sem.(enfant)),il ne soit pas obligatoire de réserver les 3 sem. avec 3 participants, ce qui implique un coup plus important pour une non utilisation. Ceci doit être fréquent en famille recomposée par exemple .Merci ..

page 1 / 4

[page suivante](#)

[page précédente](#)

page 2 / 4

[page suivante](#)

[réponses](#)

[en réponse à](#)

## Cécile David

Pour cette 1ère année de réservation campeurs libres, nous n'avons pas prévu d'arrhes. La réservation ne vaut que pour une seule journée pour justement ne pas immobiliser les places inutilement (il faut préciser sa durée en arrivant). C'est 48H à l'avance que la résa sera possible, pour prendre en compte les longs trajets de collègues devant traverser la France.

### [16:06] BILOUTE53

Réserver un emplacement 24 h à l'avance est un minima quelque soit la destination et adopter un système avec arrhes afin d'éviter les abus. Qu'en pensez-vous ?

## Cécile David

On a choisi 48H pour tenir compte de trajets parfois fractionnés avec une nuit itinérante.

### [16:01] made20

une réservation 24 heures avant cela serait possible mais 4 heures avant l'arrivée se serait ingérable pour le service accueil des centre

## Cécile David

Vous voilà exaucé !  
48H avant pour pourrez annoncer votre arrivée si les disponibilités le permettent ou vous orienter sur une autre destination.

### [13:39] GRENADINE47

Est-il envisageable de prévoir une pré-réservation (disons 12 heures ou 24 heures) pour les places CL en Corse ? En effet, après toute une traversée, on se demande

toujours si on aura de la place en arrivant. En plus, si le camp est complet, pour aller à celui d'à côté il faut... 4 heures !!! (sans être sûr d'arriver le premier !). Je propose de pouvoir réserver sa place au minimum 4 heures à l'avance... Qu'en pensez-vous ????

## Vincent Nizart

---

La réservation sera possible dès cette année 48h avant le départ et pour la première nuité par internet ou directement auprès du Centre

**[16:06] BILOUTE53**

Réserver un emplacement 24 h à l'avance est un minima quelque soit la destination et adopter un système avec arrhes afin d'éviter les abus.Qu'en pensez-vous ?

## Cécile David

---

Les campeurs CCAS sont effectivement très attachés au qualificatif de "libre". Je suis très intéressée moi aussi de connaître la définition que chacune et chacun en fait car je ne crois pas qu'elle puisse être unique... Je suis impatiente de vous lire !

**[12:25] patrice**

C'est quoi les campeurs libres ? il y aurait des campeurs non libres ?

## Didier Garnier

---

Bonjour,  
Nous regardons si la législation permet l'accueil des caravanes sur ce site. Les places ont été étudiées pour les "camping car" - Nous vous tiendrons informé des suites envisageables

**[08:37] Florette**

Info flash précise que désormais à Kaisersberg des emplacements aménagés seront disponibles pour les camping-cars pendant toutes les périodes d'ouverture de l'institution même l'hiver.

Pour quelle raison n'en est-il pas de même pour les caravanes puisque nous avons sur beaucoup de caravanes la même autonomie que sur les camping-cars, chauffage, eau chaude, sanitaire.

## Martine Pezet

---

Bonjour !

Les campeurs libres sont des bénéficiaires qui viennent en vacances avec leur propre matériel et qui décident de partir dans un Centre de Vacances, en téléphonant 48 heures avant le départ pour réserver la première nuitée. A l'arrivée au Centre, il

**[12:25] patrice**

C'est quoi les campeurs libres ? il y aurait des campeurs non libres ?

convient de confirmer la durée du séjour dans la limite des 21 jours, en période rouge : cette règle permet à d'autres bénéficiaires de pouvoir profiter des places qui restent disponibles.

## **Cécile David**

Cette année, 9 centres sur différentes régions, seront ouverts dès début avril. Pour les emplacements montagne, c'est vrai que l'offre CCAS est très faible et nous avons mis un axe prioritaire à leur développement.

### **[11:45] Pimkie**

Pourquoi les dates d'ouverture des campeurs libres sont elles si limitées. Cette année impossible d'en profiter pour la 1ère semaine de mai, avec les ponts c'est dommage !. Avec notre équipement nous pourrions profiter davantage de nos centres. Pratiquement aucune place dans les Pyrénées

## **Pierre Mascé**

Bonjour,  
Ainsi est l'histoire! Toutefois cela se corrige. Nous pourrions trouver des solutions avec des partenaires notamment "accueil paysan". Pour les places près des gîtes encore faudrait-il que les codes d'urbanisme permettent la cohabitation entre gîtes/ HLL (villages loisirs)et camping car.  
La décision a été prise d'élargir -dès cet été- les plages d'ouvertures des emplacements campeurs libres.  
Merci de votre contribution.

### **[10:26] dom**

pourquoi n y a t il pas ou peu de camp en bretagne Nord (du havre à quimper)? pourquoi ne pas faire de places de camping car dans les institutions de gites à moindre cout ? Pouvez-vous augmenter le nombre de convention pour les campeurs ? Peut on avoir plus de camps ouverts de mai à sept? merci

## **Vincent Nizart**

Cette question a été abordée en commission, nous étudions la possibilité de la mettre en oeuvre.  
Pour les sanitaires, un état des lieux est en cours

### **[11:05] biloute 12**

Pourquoi ne pas envisager des conventions avec des campings privés quand l'offre n'est pas suffisante et la distance importante ?ex nordistes dans le sud ou en corse ? sensation d'etre les parents pauvres au niveau des sanitaires dans certains centres ... Installations eau /electricité très aléatoires...

## **Pierre Mascé**

Bonjour,

### **[10:56] dom**

Ainsi est l'histoire! Toutefois cela se corrige. Nous pourrions trouver des solutions avec des partenaires notamment "accueil paysan". Pour les places près des gîtes encore faudrait-il que les codes d'urbanisme permettent la cohabitation entre gîtes/ HLL (villages loisirs) et camping car.

La décision a été prise d'élargir -dès cet été- les plages d'ouvertures des emplacements campeurs libres.

Merci de votre contribution.

## **Didier Garnier**

Bonjour,

En réponse à votre message, il est peut-être nécessaire avant tout de rappeler la règle d'accueil pour les AD de 18-26 ans - Ils peuvent être accompagnés de 3 personnes invitées (au lieu de 6 pour un OD)

## **Martine Pezet**

Bonjour !

Les cartes "campeurs libres" ne sauraient tarder dans les CMCAS, vu que certains Centres vont être ouverts pour le Printemps.

## **Cécile David**

En permettant aux jeunes majeurs ayant-droits de partir sans leurs parents, la CCAS vise la responsabilisation des jeunes. Et pour les jeunes, comme pour les adultes, la vie en collectivité impose des droits et des devoirs. Le respect de soi et des autres, le droit à passer des vacances de qualité, tant dans le contenu que dans les conditions matérielles. Réglementation, dialogue, sensibilisation sont différents outils pour agir sur le "bien vivre ensemble". La CCAS engagera bientôt de nouvelles actions sur ce thème.

pourquoi n y a t il peu ou pas de camp du cotentin à la bretagne nord ( de deauville à quimper)?Pourquoi ne pas faire plus de conventions avec les campings ouverts de mai à sept?Pourquoi ne pas faire des places de camping car à moindre de cout dans les institutions ou il a des gites?Pouvez vous augmenter les places de camping car dans les centres deja équipés?merci

### **[16:17] luciolle**

je pense qu'il faudrait se poser des questions sur les ayant droits sans parents qui arrivent à 4 le premier jour et termine en bande le soir et les jours suivant. je pense à cap- breton pendant les fetes de bayonne ou le camps est sujet à tous débordements. nombre de personnes par emplacement, véhicules sur les emplacements, bruit, et sanitaires sales car les invités ne st pas enfants d'agents et ne respectent rien.et les directions st impuissan

### **[10:12] LASALLE**

Bonjour, je suis TASC à la CMCAS de Nice et j'aimerais savoir quand va t on recevoir les cartes "campeurs libres" 2009/2010 ainsi que les carnets règlements, en CMCAS. Merci

### **[16:17] luciolle**

je pense qu'il faudrait se poser des questions sur les ayant droits sans parents qui arrivent à 4 le premier jour et termine en bande le soir et les jours suivant. je pense à cap- breton pendant les fetes de bayonne ou le camps est sujet à tous débordements. nombre de personnes par emplacement, véhicules sur les emplacements, bruit, et sanitaires sales car les invités ne st pas enfants d'agents et ne respectent rien.et les directions st impuissan

### **[16:54] manajuma**

Le premier jour on voit s' intaller une tente ou

une caravane et au fur et à mesure que les jours passent celle-ci fait des petits...  
Tous les présents sur site sont-ils bien enregistrés et surtout leur participation financière est t-elle bien réglée?  
Cela pose aussi le problème des sanitaires qui sont conçus pour un nombre de personnes et par pour le double sans compter des campeurs extérieurs qui utilisent ceux-ci.SI SI j'en ai vu

[page précédente](#)

page 2 / 4

[page suivante](#)

[réponses](#)

[en réponse à](#)

### Vincent Nizart

La réservation sera possible dès cette année 48h avant le départ et pour la première nuité par internet ou directement auprès du Centre

#### [16:35] SANDRINE

Etant campeurs libres,j'ai appris que nous allions pouvoir réserver notre arrivée 48h à l'avance mais de quelle façon? En téléphonant au centre de notre destination ou par notre ccas?? Et à partir de quand?une avancée appréciable surtout lorsque nous avons enfants en bas age(habitantle nord allant au sud!!!)Serons-nous certain d'avoir 1 place si réservation? Y aura-t-il des priorités(ex: enfants bas age,distance km entre résidence et camp ccas??

### Didier Garnier

Bonjour,  
La possibilité de réserver 48 heures à l'avance est donnée dès cet été à partir du 10 mai - La réservation peut s'effectuer par internet ou en téléphonant directement au Centre de vacances pour la 1ère nuitée uniquement.  
Il n'est pas prévu d'établir des priorités dans ce système de réservation par contre, dès que la réservation est faite, elle est validée et donc ferme.

#### [16:35] SANDRINE

Etant campeurs libres,j'ai appris que nous allions pouvoir réserver notre arrivée 48h à l'avance mais de quelle façon? En téléphonant au centre de notre destination ou par notre ccas?? Et à partir de quand?une avancée appréciable surtout lorsque nous avons enfants en bas age(habitantle nord allant au sud!!!)Serons-nous certain d'avoir 1 place si réservation? Y aura-t-il des priorités(ex: enfants bas age,distance km entre résidence et camp ccas??

### Martine Pezet

Bonjour !

Vous pouvez réserver en appelant

#### [16:35] SANDRINE

Etant campeurs libres,j'ai appris que nous allions pouvoir réserver notre arrivée 48h à

directement le Centre de vacances choisi ou bien par Internet, 48 heures à l'avance pour la première nuitée.

Une fois sur place, vous confirmez le nombre de nuits que vous resterez.

## **Didier Garnier**

Bonjour,

Le site de Capbreton va faire l'objet d'une étude pour faire évoluer l'accueil des campeurs libres - Cette étude a pour échéance l'été 2010. Nous avons bien connaissance des difficultés citées.

## **Martine Pezet**

Bonjour !

Ce n'est pas à l'étude pour le moment : le séjour à thème est compris avec l'hébergement.

## **Cécile David**

La formule campeurs libres est en fait plus proche des séjours verts que des séjours rouges : il n'y a pas de durée imposée à la semaine, on arrive quand on veut, on part quand on veut, on peut être accompagné... Les principes solidaires de la CCAS l'on conduit à fixer à 4€ pour les plus haut coeff, 80cts pour les plus bas le prix de journée campeurs (loin des tarifs camping privés de même catégorie).

l'avance mais de quelle façon? En téléphonant au centre de notre destination ou par notre ccas?? Et à partir de quand?une avancée appréciable surtout lorsque nous avons enfants en bas age(habitant le nord allant au sud!!!)Serons-nous certain d'avoir 1 place si réservation? Y aura-t-il des priorités(ex: enfants bas age,distance km entre résidence et camp ccas??

**[16:57] marty**

les emplacements camping car seront il mieux intégrés au campeur libre à capbreton

**[16:55] clouclou**

Cet été(septembre 2008)

à Capbreton campeurs libre (petit van)... sur un parking, entre voitures poubelles et algeco qui sert de wc et douche dans un état lamentable de + ce parking est éclairé jour et nuit(bonjour l'écologie)

beaucoup de place restaient libre à l'intérieur de la pinède, à l'ombre emplacement dit campeur.

le chef de camp buté nous a très mal reçu et n'a rien voulu savoir pour nous installer ds cette pinède...BC

**[17:05] demissy**

Pensez-vous ouvrir aux campeurs libres les séjours à thème ?

**[16:56] jo**

bonjour

pourquoi les tarifs ne sont pas dégressifs en période verte (voir comme les gîtes et maisons familiales)

## Pierre Mascé

---

Bonjour,  
Pourquoi pas? C'est une possibilité à étudier en fonction des lieux et des activités. Reste la question de la tarification et l'intégration dans le groupe.  
Merci de votre contribution.

## Vincent Nizart

---

Cette question peut faire l'objet d'une réflexion au sein de la Commission mais ne doit pas être réservé au seul camping cariste....

## Cécile David

---

Bien d'accord pour ne pas cibler les uns ou les autres. Les emplacements sont prévus pour accueillir 6 personnes maximum. Les responsables de centres de vacances sont vigilants sur le respect des règles communes, même si ce n'est pas toujours facile. Certes, des débordements existent, tous les agents ne sont hélas pas porteurs des valeurs de respect des autres, de justice sociale, de solidarité. Le temps des vacances est aussi une occasion pour faire réfléchir et faire partager des valeurs collectives.

## Cécile David

---

Un séjour à thème est-il d'abord un thème et après un lieu ou l'inverse ? Les deux peuvent se défendre.  
A l'heure actuelle, les régions proposent des thématiques pour les séjours passion à partir des ressources locales.

### [17:05] demissy

Pensez-vous ouvrir aux campeurs libres les séjours à thème ?

### [17:15] toto le héro

Bonjour,  
L'idée des séjours à thème en camping libre est très intéressante. Elle permettrait de baisser singulièrement le coût de ces séjours, qui restent très chers...  
Sur place, on pourrait très bien loger dans son camping-car tout en dinant au restaurant du Centre de vacances.  
(et ça n'est pas seulement l'objet d'un autre débat en direct...)

### [17:02] manajuma

Pour ce qui est de l'augmentation de campeurs autour d'une caravane ou toile installée en 1er, je ne visais pas spécialement les jeunes majeurs qui viennent sans leurs parents car cela se pratique à tous les niveaux: adultes venant rejoindre d'autres adultes, copains et copines des enfants de tous age voire des petits enfants....etc  
La CCAS est bien accueillante.

### [17:22] demissy

Nous pensons que des séjours à thème pourraient être organisés pour remplir les centres qui sont ouverts comme par exemple Savines et Pleaux

## Cécile David

---

bonne soirée et merci de ces encouragements. L'évolution permanente de l'offre de vacances étant notre axe de travail, nul doute que d'autres occasions nous amèneront à échanger encore.

## Cécile David

---

toutes les réservations campeurs libres seront possibles 48H à l'avance

## Cécile David

---

bonne soirée et de beaux séjours dans les centres CCAS ou, nouveauté cet été, en camping à la ferme avec accueil paysan !

## Vincent Nizart

---

Merci à vous pour votre participation. Vos questions permettent à la commission de continuer à faire évoluer les vacances en relation avec les attentes de agents et de leur famille

## Cécile David

---

bonjour,  
un ouvrant droit peut être accompagné, membres de sa famille compris, de 5 personnes sur son emplacement. La surface occupée par les équipements est quand à elle limitée à 30m2.

### [17:32] SANDRINE

Merci à tous les intervenants de la commission CCAS d'avoir répondu à ma question et à celles des autres campeurs libres ayant dans l'ensemble relatés les "soucis" rencontrés lors de nos précédents séjours, et à nos attentes! Je vous souhaite à tous par anticipation de bonnes vacances dans nos centres et bon courage à tous les personnels qui y travaillent ou travailleront.

Merci encore pour ce débat qui fut intéressant et peut-être à renouveler?

### [17:33] tulipe

J'aimerais pour les campeurs libres, quand pourra-t-on réserver après la date du 10 mai sur internet ?

### [17:34] demissy

Nous vous remercions également pour ce débat et pour vos réponses  
Cordialement

### [17:34] demissy

Nous vous remercions également pour ce débat et pour vos réponses  
Cordialement

### [17:41] Biloute53

Bonjour, merci aux intervenants pour ce débat de qualité.  
En tant qu'OD puis-je avoir sur mon emplacement un couple d'invités avec sa toile ?  
Cdt.

**réponses****en réponse à****Martine Pezet**

Bonjour !

Vous pourrez réserver à partir du 10 Mai 2009 sur Internet pour tout départ en vacances, et ce tout au long de l'été, voire au delà, si le Centre reste ouvert jusqu'à mi-Novembre comme MARINCA, MERLIMONT et SAVINES LE LAC, sachant que vous pouvez réserver 48 heures avant le départ pour votre première nuitée et confirmer en arrivant le nombre de jours que vous comptez passer.

**Cécile David**

jusqu'ici, les tarifs campeurs libres, gites ou MF ne tiennent pas compte du confort. Nous visons plutôt à l'harmonisation par le haut des équipements. Un plan triennal d'entretien du patrimoine est en cours d'élaboration pour aller vers une qualité d'accueil plus uniforme.

**Vincent Nizart**

c'est une question judicieuse qui pourrait-être intégrée dans la refonte du site

**Martine Pezet**

Bonjour !

Et merci pour votre participation qui permet à la Commission Séjours Vacances

**[17:33] tulipe**

J'aimerais pour les campeurs libres, quand pourra-ton- réserver après la date du 10 mai sur internet ?

**[17:44] manajuma**

Certains camps sont extrêmement bien équipés, piscine, tennis, armoires frigo dans les sanitaires, salles diverses et variées par contre pour d'autres c' est une vraie misère on a l'impression de faire un bond de 50 ans dans le passé. Pourquoi des disparités aussi importantes alors que le prix de séjour est le meme que l'on soit à Capbreton par exemple ou à Arvieux; Le prix ne pourrait-il pas etre en fonction des équipements et des services

**[11:45] ALSACE**

Ne serait-il pas possible d'indiquer les heures d'ouverture de l'accueil pour les campeurs libres sur le site CCAS.

**[17:34] demissy**

Nous vous remercions également pour ce débat et pour vos réponses  
Cordialement

de s'interroger, d'avancer et de proposer à tous les bénéficiaires de pouvoir partir en vacances et de passer des séjours de qualité et de convivialité

## **Cécile David**

Les membres des commissions Vacances Adultes et Patrimoine vous remercient de cet échange très constructif.

Nous continuerons à oeuvrer pour que chacune et chacun puisse accéder au droit aux vacances dans les meilleures conditions.

A bientôt pour d'autres rencontres, en ligne ou sur les centres de vacances.

Bonne soirée.